

POUR VOYAGER EN LIBERTÉ

TISSÉO, ENTREPRISE CITOYENNE ET RESPONSABLE, S'ENGAGE AU QUOTIDIEN, DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF PÉRENNE, POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES SUR LE RÉSEAU.

Nous apportons notre contribution à faire évoluer les mentalités et les perceptions, voire les préjugés, face à ce type de comportement, à ne plus les passer sous silence, à agir pour vous sensibiliser et adresser un message clair aux agresseurs.

NOUS SOMMES MOBILISÉS À VOS CÔTÉS POUR VOUS PERMETTRE, CHAQUE JOUR, DE VOUS DÉPLACER EN TOUTE LIBERTÉ ET SÉRÉNITÉ.

Notre PC sécurité fonctionne 24h/24 toute l'année, des bornes d'appel d'urgence sont présentes dans les rames, stations et ascenseurs du métro ainsi que dans les rames de tram, plus de 3 000 caméras sont activées en continu et plus de 2 000 agents sont déployés sur tout le réseau chaque jour.

Pour aller plus loin, nous vous proposons ce guide qui est là pour vous aider, vous conseiller ainsi que vos proches et votre entourage pour faire face et réagir, que vous soyez victime ou témoin.

VOTRE SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ.

Nous sommes tous acteurs et nous restons mobilisés 365j/an pour que le harcèlement sexiste et les violences sexuelles ne montent pas à bord!

VICTIMES: QUE FAIRE ?

Face au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles :

- **Signifiez votre refus** de manière claire et forte, **éloignez-vous** de l'agresseur, **interpellez** les autres voyageurs **témoins de la scène**.
- **Alertez les agents Tisséo** ou utilisez les **bornes d'appel d'urgence** présentes dans les rames, stations et ascenseurs du métro ainsi que dans les rames de tram ou **composez le 17** (Police secours)
- **Déposez plainte**. N'hésitez pas à demander à un témoin de vous accompagner.

LA VICTIME N'EST JAMAIS COUPABLE !

Quel que soit l'âge, l'attitude, la tenue ou le lieu, rien ne justifie un tel comportement de l'auteur des faits.



UNE VEILLE VIDÉO
PERMANENTE
EST ACTIVE SUR
L'ENSEMBLE DU
RÉSEAU

**+ DE 3 000
CAMÉRAS**

Seul le dépôt de plainte peut déclencher la réquisition des images par la Police

TÉMOINS: QUELQUES CONSEILS POUR RÉAGIR !

Face au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles :

- **Rapprochez-vous de la victime** au moindre doute, **entamez une discussion** avec elle, tentez de **faire diversion**, impliquez **d'autres voyageurs témoins de la scène**.
- **Alertez les agents Tisséo** ou utilisez les **bornes d'appel d'urgence** présentes dans les rames, stations et ascenseurs du métro ainsi que dans les rames de tram.
- Proposez à la victime de **l'accompagner déposer plainte**.



VICTIMES -
TÉMOINS :
IL EST IMPORTANT
DE SIGNALER
RAPIDEMENT UNE
AGRESSION

Informez la victime qu'elle peut et doit déposer plainte ou lui proposer d'appeler vous-même le **17** et de témoigner (en précisant bien le lieu, la date, les circonstances et les personnes présentes).

Quelles que soient les circonstances de l'agression, la victime n'y est pour rien. L'auteur des faits est le seul responsable.

**CELUI QUI
DOIT SE
SENTIR
COUPABLE,
C'EST
L'AGRESSEUR.**

DE QUOI PARLE-T-ON ?

LE HARCÈLEMENT SEXISTE

Le fait d'imposer tout propos ou comportement qui crée une situation intimidante, humiliante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

LES VIOLENCES SEXUELLES

Définies par la loi, elles recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles dont le viol.

Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.
Ces actes et ces attitudes sont INTERDITS ET PUNIS par la loi.

L'AGRESSEUR : PORTRAIT ET COMPORTEMENT



Il n'y a pas de profil type de l'agresseur : tous les âges et toutes les catégories professionnelles sont concernés.

Dans la plupart des situations, l'agresseur est tout à fait conscient de ses actes et donc responsable de ses comportements et propos. Il met en place et développe des stratégies visant à assurer sa domination sur la victime et à assurer son impunité. La victime peut se trouver alors sous son emprise et avoir des difficultés à réagir face aux violences.

LE PLUS FRÉQUEMMENT, IL UTILISE LES STRATÉGIES SUIVANTES :

Il instaure un climat de confiance (demande de renseignements sur le trajet, conversations anodines).
Il cherche à isoler sa victime physiquement.
Il reporte systématiquement la responsabilité de ses actes sur sa victime.



NUMÉROS D'URGENCE

15

SAMU

17

POLICE SECOURS

18

POMPIERS

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

SOUTIEN ET CONSEIL

39 19

VIOLENCES FEMMES INFO (numéro national)

116 006

FRANCE VICTIME (numéro national)

05 62 30 09 82

FRANCE VICTIME 31

Les sanctions

HARCÈLEMENT / OUTRAGE SEXISTE	Sifflements, gestes ou bruits obscènes.	90 € d'amende (et jusqu'à 1500 € d'amende en cas de circonstances aggravantes ou de récidive).
	Commentaires sur la tenue physique Regards appuyés, propos sexistes, questions intrusives	

VIOLENCES SEXUELLES	Injures, menaces	6 mois d'emprisonnement et 22 500 € d'amende
	Exhibition sexuelle	1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende
	Baisers forcés, mains aux fesses, frottements, agressions sexuelles	5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende
	Viol	15 ans de réclusion criminelle

SIFFLEMENTS, GESTES, BRUITS OBSCÈNES, COMMENTAIRES SUR LA TENUE, REGARDS APPUYÉS, PROPOS SEXISTES,

QUESTIONS INTROSUSIVES

HARCÈLEMENT

EXHIBITION **SEXISTE**

BET VIOLENCES

MAINS **SEXUELLES**

FROTTEMENTS, AGRRESSIONS SEXUELLES,

VIO

© OGHAM 05 62 71 35 35



LE GUIDE POUR AGIR